

Ressources en terres. Pour répondre au besoin croissant de ressources renouvelables, notamment au chapitre des produits forestiers et agricoles, il faut maintenir la productivité des terres et du capital ressources connexe. A cet égard, les problèmes sont les suivants: usage multiple des terres, risques d'amointrissement de la qualité des sols et de pertes d'habitats fauniques, érosion progressive des sols, approvisionnements en eau et expansion constante des centres urbains.

Changements climatiques. L'utilisation des combustibles fossiles, la déforestation et d'autres abus des ressources terrestres haussent les quantités de gaz carbonique dans l'atmosphère de 3 % tous les dix ans; or, cette augmentation est susceptible de provoquer un réchauffement notable de la surface terrestre et, par conséquent, de bouleverser les climats et les économies. Au Canada, un réchauffement du climat se traduirait dans le Nord par un allongement de la saison de croissance des plantes et de la saison de navigation. Au sud, ce réchauffement accroîtrait l'aridité des sols et ferait planer des menaces de sécheresse, de pénurie d'eau et d'abaissement du niveau des rivières et des lacs. Les changements qui se produiraient dans les autres pays pourraient influencer sur les importations et les exportations canadiennes. Le Canada a un programme climatologique qui vise à surveiller les fluctuations du climat et du niveau de gaz carbonique dans l'atmosphère, à prédire les effets de ces fluctuations, y compris leurs conséquences socio-économiques, à élaborer des plans d'adaptation et à produire des prévisions climatiques mensuelles et saisonnières.

Protection du gibier aquatique. Le ministre de l'Environnement du Canada, Thomas McMillan, et le secrétaire d'État américain, Donald Hodel, ont paraphé un plan de gestion du gibier aquatique de l'Amérique du Nord, en mai 1986. En vertu de ce plan, la somme de \$1.5 milliard, que géreront conjointement des intervenants des secteurs privé et public américains et canadiens, servira à ramener les populations de gibier aquatique menacées aux niveaux d'immigration automnale moyens qu'elles atteignaient dans les années 1970, soit 100 millions d'oiseaux.

Les objectifs de ce plan devraient être atteints en quinze ans. Ils consistent à restaurer l'habitat de reproduction des canards pilets et des canards colverts de la région du centre du continent en protégeant et en améliorant 3 millions d'acres, servant d'habitat aux canards, situés au Canada et aux États-Unis. D'autres territoires seront protégés dans la région du sud du Mississippi et du Golfe ainsi que dans la vallée centrale de la Californie. D'autres plans de protection

ont été prévus dans le cas de l'habitat des canards noirs, dans l'est du Canada et sur la côte est des États-Unis.

Réserves nationales. La Loi sur les parcs nationaux a été modifiée par la Chambre des communes en décembre 1986. Entre autres amendements, notons une forte augmentation des amendes et contraventions pour le braconnage. En septembre 1986, le ministre fédéral de l'Environnement et le ministre du Développement économique et du Tourisme des Territoires du Nord-Ouest ont conclu une entente prévoyant la création de la Réserve du Parc national de l'île d'Ellesmere. On a entamé les négociations avec la Colombie-Britannique pour la création d'un parc à South Moresby, et avec l'Ontario pour la création d'un parc sur la péninsule de Bruce.

1.8.2 Examen en matière d'environnement

Le Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PÉE) est administré par un bureau fédéral d'examen, et son rôle est de déterminer les conséquences possibles, pour l'environnement, des propositions exigeant une décision de la part du gouvernement fédéral. Cela comprend les activités envisagées par tous les ministères et tous les organismes, commissions et conseils publics.

Le PÉE s'applique lorsqu'un ministère ou un organisme public a l'intention de réaliser un projet qu'il a lui-même proposé, ou lorsqu'il est habilité à prendre une décision au sujet d'une proposition formulée par une autre entité qui pourrait avoir un effet du point de vue de l'environnement au niveau de la responsabilité du gouvernement, qui exigerait l'obtention de deniers publics ou qui serait exécutée sur des terres relevant de l'administration fédérale, y compris les zones situées au large des côtes. Il vise les effets physiques et biologiques de même que les répercussions sociales directement associées aux propositions.

Au tout début de la planification, avant que des décisions ou des actions irrévocables soient prises, un ministère effectue une évaluation initiale de chaque proposition. Selon le résultat, la proposition peut, soit être mise à exécution avec ou sans réserves, soit être abandonnée ou encore être soumise au ministre de l'Environnement pour un examen public effectué par une commission indépendante nommée par le Ministre. Cet examen consiste en une étude détaillée au cours de laquelle le public a maintes occasions de faire valoir son opinion, notamment lors d'audiences. La commission détermine et étudie les répercussions environnementales possibles et examine l'ampleur et l'importance des considérations et des problèmes soulevés. Elle produit un rapport comportant des